

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 13 juin, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, JY MEYER, M ALLAMEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND, M THINON, JF DURAND, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER (proc de P MAISONNEUVE), G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, V VANDUYNSLAGER, J BOYER, G DOZ, A ROUSSET (proc de M CEYSSON), B SOUCHE (proc de F CHASSON), M TAUPENAS, M TOURVIELHE (proc de S GENEST) et A LAURENT(proc de JP LARDY).

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 41
Procurations : 5
Votants : 46
Absents : 6

Date de convocation : 07/06/2023

Secrétaire de séance : C PASTRE.

Absents : K ESSAYAR, R KAPPEL, MF TASTEVIN, P DUPONT, D BERL et A CHARROUD.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN et JP MARRON.

Objet : Elections dans les commissions.

Afin de prendre en compte les modifications apportées au règlement intérieur et aussi dans un souci de mise à jour, il convient de procéder à des élections pour désigner de nouveaux représentants au sein de certaines commissions thématiques

Commission Développement touristique / Voies douces / Randonnées et animations

Dans un souci d'une plus grande cohérence, il est proposé de mettre en adéquation les membres de la commission avec ceux siégeant au conseil d'administration de l'OTI. Cela aura pour conséquence d'ajouter 6 membres conseillers communautaires et ainsi de porter à 20 le nombre de membres de ladite commission (14 conseillers communautaires + 6 conseillers municipaux).

Ainsi au titre des 6 sièges supplémentaires de conseillers communautaires sont candidats :

- ✓ Pascal Gaillard
- ✓ Brigitte Souche
- ✓ Gilles Doz
- ✓ Colette Pastré
- ✓ André Laurent
- ✓ Martine Taupenas (qui siège actuellement au titre de conseillère municipale)

Il convient également de désigner 2 autres représentants parmi les conseillers municipaux.

Le Président recueille la candidature de Odile CHASSON (Labastide sur Besorgues).

En l'absence d'autre candidature, il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir aux opérations de vote à bulletin secret mais à main levée, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Commission Mobilité : 2 représentants à être

Il convient de désigner un représentant de la commune de Saint-Privat (qui ne soit pas vice-président) et un représentant conseiller communautaire issu des communes hors du périmètre de Tout'enbus.

Le Président recueille la candidature de Claude WIOT pour la commune de Saint-Privat.

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20230613-DEL13062023-05-DE
Date de télétransmission : 20/06/2023
Date de réception préfecture : 20/06/2023

En l'absence d'autre candidature, il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir aux opérations de vote à bulletin secret mais à main levée, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Commission Urbanisme : 1 représentant à élire

Il convient de désigner un conseiller communautaire en remplacement de Alain DELAYGUE (Labastide-sur-Besorgues).

Le Président recueille la candidature de Serge CAVIGGIA (Labastide sur Besorgues).

En l'absence d'autre candidature, il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir aux opérations de vote à bulletin secret mais à main levée, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Commission Finances : 3 représentants à élire

Il convient de désigner 2 conseillers communautaires : un en remplacement de Serge CAVIGGIA (Labastide-sur-Besorgues) déjà membre en tant que Maire et un siège non pourvu, ainsi que 1 conseiller municipal en remplacement de Jean Collignon (Lavilledieu).

Le Président recueille la candidature de Brigitte LADRAY (Labastide sur Besorgues), conseillère communautaire et de Michel PASTRE, conseiller municipal (Lavilledieu).

En l'absence d'autre candidature, il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir aux opérations de vote à bulletin secret mais à main levée, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Commission Nouvelles technologies : 1 représentant à élire

Il convient de désigner un conseiller communautaire.

Le Président recueille la candidature de Max BOUSCHON (Aubenas).

En l'absence d'autre candidature, il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir aux opérations de vote à bulletin secret mais à main levée, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Commission Intercommunale d'Accessibilité des personnes handicapées : 4 représentants à élire

La commission est composée d'un représentant par commune en plus du président de la CCBA.

Il convient de désigner un autre élu pour Labastide-sur-Besorgues (Alain DELAYGUE, titulaire, et Nadège ISSARTEL, suppléante, représentaient la commune) et 3 suppléants pour les communes de Saint-Andéol-de-Vals, Saint-Etienne-de-Boulogne et Vals-les-Bains.

Le Président recueille la candidature de Serge CAVIGGIA pour Labastide sur Besorgues, Brigitte SOUCHE pour Vals-les-Bains, Juliette LAFFONT pour Saint-Andéol-de-Vals et Georges ANTONY pour Saint-Etienne-de-Boulogne.

En l'absence d'autre candidature, il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir aux opérations de vote à bulletin secret mais à main levée, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : 1 représentant à élire

Pour rappel, chaque commune membre doit obligatoirement disposer d'un représentant au sein de la CLECT. La loi impose que les membres de la CLECT soient des conseillers municipaux des communes membres de l'EPCI et qu'ils soient désignés par délibération de l'EPCI à la majorité des deux tiers.

Il convient de désigner un représentant de la commune de Lavilledieu en remplacement de Jean COLLIGNON.

Le Président recueille la candidature de Colette PASTRE (Lavilledieu).

En l'absence d'autre candidature, il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir aux opérations de vote à bulletin secret mais à main levée, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité désigne :

- Commission Développement touristique / Voies douces / Randonnées et animations : Pascal GAILLARD, Brigitte SOUCHE, Gilles DOZ, Colette PASTRE, André LAURENT, Martine TAUPENAS (au titre des conseillers communautaires) et Odile CHASSON (conseillère municipale).
- Commission Mobilité : Claude WIOT
- Commission Urbanisme : Serge CAVIGGIA
- Commission Finances : Brigitte LADRAY et Michel PASTRE
- Commission Nouvelles Technologies : Max BOUSCHON
- Commission Intercommunale d'Accessibilité des personnes handicapées : Serge CAVIGGIA, Brigitte SOUCHE, Juliette LAFFONT et Georges ANTONY.
- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées : Michel PASTRE

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 14 juin 2023

Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20230613-DEL13062023-05-DE
Date de télétransmission : 20/06/2023
Date de réception préfecture : 20/06/2023